

Séance extraordinaire du 21 mars 2022

Province de Québec Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce 21^e jour de mars deux mille vingt-deux (21-03-2022) à 17 h 30 au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Mme Nancy Mignault, mairesse
Mme Line Bélanger, conseillère
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
M. Guy St-Arnauld, conseiller
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Paul Langevin, conseiller

FORMANT QUORUM

Constatant que les avis de convocation ont été expédiés, conformément à l'article 156 du *Code municipal*, le conseil procède à l'ouverture de la séance.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-sept heures trente (17 h 30) sous la présidence de Mme Nancy Mignault, mairesse. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et greffière trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 2. Adoption du Règlement numéro 468-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 2 287 221 \$ pour des travaux d'asphaltage d'une partie de la rue Principale et du 6^e Rang
 3. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 467-2022 décrétant un emprunt de 612 305 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023
 4. Ouverture d'un prêt temporaire – Autorisation de signataires – Subvention TECQ (2019-2023)
 5. Attribution de poste – Inspectrice en bâtiment et en environnement – Madame Sonia Richard
- Période de questions
6. Clôture de la séance

2022-03-082

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Guy St-Arnauld et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance extraordinaire du 21 mars 2022

2. Adoption du Règlement numéro 468-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 2 287 221 \$ pour des travaux d'asphaltage d'une partie de la rue Principale et du 6^e Rang

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès souhaite procéder à des travaux d'asphaltage d'une partie de la rue Principale et du 6^e Rang;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière effectuée le 27 avril 2021 au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale* – volet « Accélération des investissements sur le réseau routier local » (« AIRRL »);

CONSIDÉRANT la lettre du MTMDDET, datée du 18 février 2022, qui atteste de son intention d'accorder une contribution gouvernementale pouvant atteindre un maximum de 1 601 055 \$ des dépenses admissibles, dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale* – volet « Accélération des investissements sur le réseau routier local » (« AIRRL »), jointe au règlement comme **annexe « A »**;

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts des travaux d'asphaltage d'une partie de la rue Principale et du 6^e Rang, d'un montant de 2 287 221 \$, produite par l'ingénieur de la MRC de Maskinongé, M. Adil Lahnichi, jointe au règlement comme **annexe « B »**;

CONSIDÉRANT que le règlement comporte ainsi un emprunt visant des travaux d'asphaltage d'une partie de la rue Principale et du 6^e Rang dont la moitié du coût des travaux fait l'objet d'une subvention dont le versement est assuré par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes, ce qui fait en sorte que, puisque le montant de la subvention est entièrement affecté à la réduction du montant global de l'emprunt, le règlement doit être soumis uniquement à l'approbation ministérielle, suivant les dispositions de l'article 1061 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT que la municipalité procédera par appel d'offres public pour le choix d'un entrepreneur pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par Jocelyn Isabelle lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mars 2022, par la résolution numéro 2022-03-058, et que le règlement y a été dûment déposé;

2022-03-083

POUR CES MOTIFS, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le Règlement numéro 468-2022 *décrétant une dépense et un emprunt de 2 287 221 \$ pour des travaux d'asphaltage d'une partie de la rue Principale et du 6^e Rang*.

Le projet de règlement sera disponible sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 467-2022 décrétant un emprunt de 612 305 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023

2022-03-084

Paul Langevin **donne** avis de motion que, lors de la prochaine séance ou lors de toute séance subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, le projet de Règlement numéro 467-2022 *décrétant un emprunt de 612 305 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le*

Séance extraordinaire du 21 mars 2022

cadre du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023, et dépose ledit projet de règlement.

Le projet de règlement sera disponible sur le site internet de la municipalité.

4. Ouverture d'un prêt temporaire – Autorisation de signataires – Subvention TECQ (2019-2023)

CONSIDÉRANT l'article 1093 du *Code municipal* par lequel une municipalité peut décréter des emprunts temporaires pour le paiement des dépenses d'administration courante ou de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré et les contracter aux conditions et pour la période de temps qu'elle détermine;

CONSIDÉRANT que la programmation de travaux révisée dans le cadre du programme *TECQ* (2019-2023) a été approuvée par le conseil municipal à la séance ordinaire du 7 février 2022, par la résolution numéro 2022-02-038, ainsi que par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 25 février 2022;

2022-03-085

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Line Bélanger, **appuyée** de Guy St-Arnauld et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'ouverture d'un prêt temporaire, pour un montant n'excédant pas 2 235 506 \$, auprès de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie.

Il est de plus résolu d'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière trésorière à signer les documents relatifs à ce prêt temporaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

5. Attribution de poste – Inspectrice en bâtiment et en environnement – Madame Sonia Richard

CONSIDÉRANT que madame Sonia Richard occupe les fonctions d'inspectrice adjointe en bâtiment et en environnement depuis le 7 octobre 2019;

CONSIDÉRANT que, par la résolution 2022-03-074, la municipalité a procédé à l'ouverture d'un poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement supplémentaire;

CONSIDÉRANT que l'affichage à l'interne du poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement supplémentaire a été effectué, du 8 mars 2022 au 14 mars 2022, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT que madame Sonia Richard a signé l'avis d'affichage;

2022-03-086

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Paul Langevin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès attribue le poste d'inspectrice en bâtiment et en environnement à madame Sonia Richard, à compter du 21 mars 2022. Le salaire et les avantages sociaux sont ceux prévus à la convention collective en vigueur pour ce poste.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions

Début : 17 h 34;
Fin : 17 h 34 (pas de question).

Séance extraordinaire du 21 mars 2022

6. Clôture de la séance

2022-03-087

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que la séance soit levée à 17 h 34.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Nancy Mignault,
Mairesse

Nathalie Vallée, g.m.a.,
Directrice générale et greffière
trésorière

Je, Nancy Mignault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.